

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation 30 août 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 8 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie,  
Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, , RIBOT Florent, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic,

Absents : excusés : MAZELLE Philippe ROULLEAU Marc ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

**2021/24**

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- AVENANT A LA  
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Madame le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre de la compétence Enfance Jeunesse, la Commune de Dangé-Saint-Romain est organisatrice des Accueils de loisirs sans hébergement des 17 ex-communes des Portes du Poitou.

La Caisse d'allocations familiales propose aux 17 Collectivités, la signature d'un avenant à la convention territoriale globale signée avec Grand-Châtellerault le 31/12/2019. Ce, afin que la Commune de Dangé Saint Romain, puisse bénéficier des nouveaux financements « les bonus territoires » qui viennent remplacer « les contrats enfance-jeunesse ».

A cet effet, Madame le Maire donne lecture de la Convention Territoriale Globale et de l'avenant proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention territoriale globale.

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 10 septembre 2021  
Béatrice FONTAINE  
Maire